

Note d'information : Partenariat de mise en œuvre avec L'UNICEF RDC pour la période 2025-2029

Dans le cadre du Programme de coopération entre la République démocratique du Congo (RDC)-UNICEF, un nouveau Document de Programme Pays a été élaboré pour la période 2025-2029. En vue de constituer une base des partenaires potentiels de la société civile pour appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre dudit Programme, l'UNICEF va procéder à l'identification des organisations de la société civile et autres organisations à vocation communautaire ; des associations sans but lucratif ; et des établissements d'enseignement disposant des capacités, des compétences et expériences pour soutenir l'obtention des résultats, en faveur des enfants, du programme de pays RDC UNICEF 2025-2029.

Ce Programme est axé sur les interventions spécifiques suivantes :

Santé

- L'amélioration de la couverture vaccinale ;
- La gestion intégrée des cas communautaires, les soins pédiatriques du VIH et la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ;
- L'amélioration de la qualité et de la capacité des agents de santé par le biais du mentorat clinique pour les soins maternels et néonataux ;
- Le renforcement de la gestion des systèmes d'approvisionnement ;
- La réponse à l'épidémie.

Nutrition

- La détection précoce, la prévention et le traitement de la malnutrition chronique et de la malnutrition aiguë sévère ;
- La promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et les carences en micronutriments et le déparasitage ;
- Les interventions sensibles à la nutrition telles que les transferts monétaires pour la nutrition.
- Le soutien au gouvernement pour renforcer l'environnement favorable à la nutrition en RDC.

Eau, Assainissement, Hygiène et Climat

- Le soutien institutionnel pour la planification et la coordination sectorielle ;
- Le renforcement des capacités pour WASH et la réduction des risques climatiques et de catastrophes ;
- La fourniture de services WASH résilients au climat pour les enfants dans les écoles et les établissements de santé des communautés avec des chaînes de valeur pour l'autonomisation des femmes et l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Education et Adolescence

- La réhabilitation des écoles et la mise en place d'espaces d'apprentissage temporaires ;

- L'appui au développement de la petite enfance et l'éducation préscolaire ;
- Les programmes d'apprentissage à distance et les opportunités alternatives d'acquisition de compétences de vie et de réalisation économique pour les adolescents non scolarisés ;
- Le soutien et la coordination du système institutionnel, y compris la stratégie d'éducation inclusive ;
- Le soutien intersectoriel pour fournir des services intégrés adaptés aux Adolescents et aux jeunes ;
- L'engagement avec les adolescentes, les jeunes et les enfants handicapés.

Protection de l'Enfant

- Le renforcement des systèmes de protection de l'enfance par l'augmentation des capacités du personnel des services sociaux, des fonctionnaires de justice, des officiers d'état civil et des fonctionnaires de santé ;
- L'amélioration de l'accès à des services de prévention et de réponse intégrés et de qualité,
- L'enregistrement des naissances/l'identité légale ;
- La prévention et la réponse à la violence contre les filles, les garçons et les femmes ;
- La gestion des cas et les systèmes de gestion de l'information ;
- Le suivi et le rapport sur les violations graves des droits de l'enfant.
- L'engagement communautaire pour prévenir et atténuer la violence à l'égard des enfants, la violence liée au sexe et le mariage d'enfants et pour modifier les normes et pratiques inéquitables en matière de genre ;
- Les approches intégrant les handicaps et transformant les genres.

Politique Sociale

- La protection sociale en tant que moyen de réduire l'extrême pauvreté et de répondre aux besoins humanitaires ;
- Le financement des services sociaux de base pour les enfants et les dépenses y afférentes aux niveaux central et local du gouvernement ;
- Le plaidoyer fondé sur des données probantes et l'influence sur les finances publiques, l'allocation budgétaire et les modèles de calcul des coûts des services sociaux pour les enfants axés sur la santé et la nutrition, la protection des enfants et l'éducation.

Le Focus géographique de ce programme sera basé sur les contextes spécifiques suivants :

- Provinces les plus vulnérables où des paquets complets de convergence seront mis en œuvre (Maniema, Kasai, Kasai-central et Sankuru) ;
- Provinces en situation d'urgence où des réponses aux urgences seront apportées avec angle Nexus (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri et Tanganyika) ;
- Les Provinces avec les problématiques des enfants dans les mines (Lualaba) ; d'urbanisation (Kinshasa) ; hotspots épidémies (Mbandaka et Béné) ; stabilisation/résilience (Tanganyika) ;
- L'appui aux systèmes tant au niveau national (les ministères) que provincial (gouvernements et divisions) pour créer l'environnement favorable pour tous les enfants du pays.

Toutes les organisations qui désirent contribuer à la mise en œuvre de ce programme sont appelées à s'enregistrer sur le Portail des Partenaires de l'ONU (UNPP). Ceux qui sont déjà enregistrés devront mettre à jour leur profil (au moins une mise à jour au cours de l'année 2024). Le site à utiliser pour cet enregistrement est : <https://www.unpartnerportal.org>

Les documents suivants sont requis pour l'enregistrement et la mise à jour dans UNPP :

- Documents légaux
- Documents administratifs
- Documents financiers et fiscaux
- Informations sur les projets humanitaires et de développement déjà réalisés.

Les partenaires qui rencontreront des difficultés à s'enregistrer ou à mettre à jour leur profil pourront se rapprocher pour appui des bureaux UNICEF les plus proches ou des Bureaux des autres agences du SNU (IOM, UN Secretariat, UN Women, FAO, UNDP Crisis Bureau, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNOPS, WFP, and WHO).

Seuls les partenaires avec un profil UNPP à jour seront éligibles pour les appels à manifestations spécifiques qui seront publiés dans le cadre du Programme.

Période d'enregistrement / mise à jour

Les partenaires de mise en œuvre devront s'assurer de finaliser l'enregistrement et la mise à jour de leurs profils respectifs dans UNPP au plus tard le **7 juillet 2024**.

